

# Le Conseil constitutionnel barricadé... belle image de la dictature macronienne

écrit par Christine Tasin | 14 avril 2023





En attendant la déclaration de 17h30, protection maximale devant le Conseil Constitutionnel ! Florian Philippot a bien raison de protester, sa manif d'abord autorisée interdite ! Le droit constitutionnel de manifester interdit au nom de la démocratie, du Macron tout craché !

<https://resistancerepublicaine.com/2023/04/14/le-prefet-autorise-puis-interdit-au-dernier-moment-la-manif-de-philippot-devant-le-conseil-detat/>

**Mélenchon a beau jeu de twitter sur la crise démocratique.**

*La barricade a changé de camp ? Une image de l'entrée du Conseil constitutionnel qui illustre le passage d'une crise sociale à une crise démocratique. [#greve13avril](#)*

*Photo [@stephanemahe](#) <pic.twitter.com/CFIhVr3S5N>*

*– Jean-Luc Mélenchon (@JLMelenchon) [April 13, 2023](#)*

**Mais d'aucuns n'ont pas tort non plus. Mélenchon et ses antifas ne sont pas les mieux placés pour nous parler de démocratie !**



**Et celui-ci, joli, n'est-il pas ?**

[pic.twitter.com/FGHeBCFWRT](https://pic.twitter.com/FGHeBCFWRT)

– Goldo Rekk (@Goldorekk) [April 13, 2023](#)

Personne ne se fait d'illusions, la collusion Fabius-Macron étant à son apogée.

**La seule chose qui pourrait amener une surprise de taille concerne l'utilisation du 47.1, jamais utilisé depuis 1958. Réservé à l'examen des projets de loi de financement rectificatives de la Sécurité sociale il n'est pas dit qu'il était correct concernant la réforme des retraites.**

Nous avons déjà évoqué cet article dans l'une de mes vidéos. Le 47.1 permet au gouvernement de couper l'herbe

sous le pied de l'Assemblée nationale en saisissant le Sénat 20 jours après le dépôt d'un projet de loi si l'Assemblée n'a pas fini d'examiner le texte dans les délais impartis. Ce qui permet de donner la main aux Sénateurs sur la réforme des retraites... Ensuite une commission mixte valide le texte qui revient devant l'Assemblée nationale qui n'a plus la possibilité de le modifier.

Le Conseil constitutionnel pourrait tirer les oreilles à Macron en disant que l'article ne rentre pas dans le cadre du budget rectificatif de la sécurité sociale, la réforme des retraites faisant partie de ce projet de loi. Et c'est en son nom que le débat parlementaire a été écourté. Mais cela n'entraînerait que des modifications/annulations cosmétiques à la loi de toutes manières sur les carrières longues notamment.

**Les « sages » (sic !) vont-ils reprocher à Macron d'avoir tenté de contourner la Constitution ?**

**Peu de chance, sauf si Macron a décidé de lâcher du lest... ce qui paraît peu probable. Que dirait maman der Leyen ?**

**Plus intéressant, le Conseil Constitutionnel aura-t-il validé la possibilité du *referendum d'initiative populaire* ? Réponse ce soir.**